

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2603

présenté par
M. Pahun

ARTICLE 3

Après le mot :

« nationaux »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« , les réserves naturelles et le domaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, par cohérence, exclut les espaces protégés géré par le Conservatoire du littoral de l'article 3.

Il faut d'ailleurs souligner que certains bâtiments sur ces espaces accueillent déjà des panneaux photovoltaïques.